99_DE-069-200072486-20220412-2022_047-DE



SYMALIM SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE I'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL SEANCE DU 12 avril 2022

N°: 2022-47

OBJET : Création de l'autorisation de programme n°2216 pour la Gestion des accès et du

stationnement sur le Grand Parc

Date de la convocation : Mardi 05 avril 2022

Secrétaire de Séance : M. VIEIRA

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois d'avril, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s	: 17	en droits de vote	: 54,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs	: 4	en droits de vote	: 18,5
	Votant ·e·s	: 21	en droits de vote	: 73

Liste des présent·e·s:

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. Athanaze	5
IVIETROPOLE DE LYON		
	M. Benzeghiba	5
	Mme Creuze	5 + 5
	Mme Dehan	5
	MME EL FALOUSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. Ray	5
	Mme Reveyrand	5+5
	M. Selles	5
	M. VIEIRA	5 + 5,5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4+1
ССМР	M. Larive	1,5
	Mme Terrier	1,5
LYON	M. Chapuis	5,5
	Мме Томіс	5,5

REÇU EN PREFECTURE le 21/04/2022

Application agréée E-legalite.com
DE-069-200072486-20220412-2022-047-DE

VILLEURBANNE	M. Brissard	99_DE-063-2000/2406-20220412-2022_
	M. Vermeulin	4
DÉCINES-CHARPIEU	Mme Fautra	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. Quiniou	3 + 2
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	<u>2</u>
Miribel	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. Mancini	1
Jons	Mme Le Gren	1
Neyron	M. Briere	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
Saint-Maurice-de-Beynost	M. GOUBET	<u>1</u>
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir-:

M. Chapuis à M.Vieira M.Benzeghiba à Mme. Reveyrand Mme Pommaz à M.Gaitet M.Barge à M.Quiniou

Madame la Présidente expose,

Le plan de mandat du Symalim s'articule autour de 3 axes de projet : l'Eau et la Nature, l'Accessibilité et les Mobilités, l'Accueil du public dont le patrimoine bâti.

L'ambition en matière d'accessibilité vise à favoriser les modes actifs et les transports en commun. En agissant fortement sur les mobilités, l'objectif est de sortir le territoire de sa dépendance à la voiture, au profit de l'élargissement du cœur modes doux du Grand Parc.

A ce jour, la moitié des accès vélos repose sur la ViaRhôna (en particulier depuis Lyon) et l'autre sur le Canal de Jonage. De plus, depuis la fermeture des accès automobiles au Grand Parc pendant le confinement du printemps 2020, la fréquentation modes doux a augmenté de 50% en moyenne avec des pics au double des maximums constatés antérieurement.

L'ambition modes doux avec la Côtière de l'Ain est également portée par la CCMP et se traduit notamment par le projet de passerelle sur le Rhône de Miribel.

Parallèlement, une ambition sans précédent est portée Sytral en matière de nouvelles dessertes TC, ambition qu'il convient d'accompagner en matière d'aménagements et d'accueil du public, en articulation avec l'offre Colibri de la CCMP.

C'est dans ce contexte que le Symalim développe de nouvelles liaisons douces au sein de son territoire, à commencer par le barreau de l'entrée sud nouvellement mis en service.

C'est également dans ce contexte que le plan de mandat du Symalim prévoit d'interroger la juste place de l'accessibilité automobile en s'appuyant sur les études antérieures, et en recherchant, dans le cadre d'un schéma d'accessibilité global, les meilleures dispositions à mettre en œuvre, de façon adaptée et saisonnière le cas échéant, afin de :

- Garantir l'accessibilité technique et des secours,
- Garantir les continuités et la lisibilité des itinéraires modes doux,
- Développer l'accessibilité TC,
- Cantonner la place de la voiture de façon à donner tout l'espace nécessaire à un service efficace de transports en commun,
- Agir sur le levier du stationnement pour infléchir les pratiques.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et la 2311

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Considérant que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais également organisationnel et permet au syndicat de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Il est proposé de délibérer pour mettre en place une autorisation de programme « La gestion des accès et du stationnement sur le Grand Parc ».

A ce jour, le coût estimatif de ce programme est de 250 000 TTC. En fonction des scénarios qui seront étudiés, débattus et retenus par l'assemblée, ce volume financier pourra être révisé.

CP – Crédits budgétaires	2022	2023	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	35 000 €	215 000 €	250 000 €

CP – Crédits budgétaires	2022	2023	TOTAL
Recettes prévisionnelles	0€	0€	0€

Vu l'exposé de la Présidente,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical:

- AUTORISE Madame la Présidente à créer l'autorisation de programme n°2216 « Gestion des accès et du stationnement sur le Grand Parc » et à engager les dépenses liées à l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme ainsi qu'à mandater les dépenses afférentes ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter toutes les participations financières potentielles auprès des partenaires concernés. A cet effet, elle signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes ;
- DIT que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits à la décision modificative n°1 exercice 2022 du Symalim.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

> La Présidente Catherine CREUZE